

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de la mise à 2x3 voies du tronçon Bettembourg/route de Mondorf (Lot C3) de l'autoroute A3 à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande de l'Administration des ponts et chaussées – Division des travaux neufs concernant la gestion des eaux dans le cadre de la mise à 2x3 voies du tronçon Bettembourg/route de Mondorf (Lot C3) de l'autoroute A3 à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 23 février 2024 Réf. EAU/AUT/22/0689 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 8 mars 2024 et va jusqu'au 16 avril 2024 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 5 mars 2024

Damien NEY
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

